



# FICHE EXPLICATIVE

## Court et Moyen Courrier

### REGLES D'UTILISATION:

- **Rythme 4 ON / 3 OFF / S4:**

Le rélevé de décision prévoit le respect des 3 jours OFF dans toutes les configurations planning. Si le rythme est mis en application depuis le 1er avril, nous avons obtenu de la Direction qu'elle précise que les dispersions font bien partie des 4 ON, **ces jours d'activité doivent donc être suivis de 3 jours OFF.**

- **Réduction du RPC :**

La direction se soumet à notre demande puisque lors d'un retard du courrier au retour à la base, **le PNC sera averti** ( par SMS, ACARS...) de la réduction de son RPC et de son attribution de RADD (un hébergement lui sera proposé). S'il le souhaite, **le PNC pourra prendre son RADD à l'issue de son RPC** et il avertira le suivi, le CPPE, ou le serveur téléphonique SVI (l'entreprise s'engage à développer le SVI pour JUIN 2014).

- **Accolement des RADD :**

L'entreprise accolait bien le RADD à la fin de la rotation, mais à la place d'un des jours de repos prévus, et décidait de replacer le S manquant, plus tard dans le mois, mais à sa main. Exit la réduction des S3 pour positionner le RADD obtenu, puisque **la partie du RADD** recouvrant les jours de repos base **sera maintenant accolée à l'issue de ceux ci.**

- **Activités Matinales en bloc réserve:**

Nous voulions une limitation du nombre d'activités matinales au départ de la base dans le cadre du bloc réserve. Ce qui a été obtenu :

=> 1 rotation de 4 ON matinale est possible.

=> 1 rotation de 1 ON matinale puis 1 rotation de 3 ON matinale génèreront **12h de RADD CJR.**

=> 1 rotation de 2 ON matinale puis 1 rotation de 2 ON matinale génèreront **12h de RADD CJR.**

=> 1 rotation de 3 ON matinale puis 1 activité matinale seront **interdites.**

=> 3 activités matinales puis 1 activité matinale seront **interdites.**

- **repos couples:**

Les PNC en couple auront un **alignement minimum de 50%, soit 7 jours de repos sur un mois complet d'activité** (depuis avril, combien d'alignements de seulement 4 jours voire des planings opposés) et auront 70%, soit 9 jours sur un mois complet d'activité, avec la même butée que les développements informatiques: octobre 2014.

### BASES PROVINCE

Dans le contexte d'incertitude actuel sur les conditions de travail des PNC basés en Province, nous avons reçu, lors de l'arbitrage final, l'engagement du PDG de maintenir l'existence des bases. Un cycle de négociation a d'ores et déjà débuté afin d'aboutir à un ACCORD Bases Province.

## CONGES:

Concernant les volontaires 4ON/2OFF/S6, l'accolement de 2 jours minimum de repos en amont des congés sera systématiquement respecté, sauf dans le cas d'un DDA et/ou d'une visite de licence.

De même, si le planning reste réglementaire et constructible, ces PNC volontaires 4ON/2OFF/S6 qui jusqu'à maintenant devaient poser un DDA repos pour espérer obtenir le prorata de leurs jours de repos base avant leurs congés, auront systématiquement leurs **jours de repos base accolés** avant leurs congés, à l'identique des PNC du Long Courrier.

## PRODUIT:

Les évolutions éventuelles du produit devront maintenant prendre en considération le temps de vol bien sûr, mais surtout le temps de repas des PNC à bord. Les plans de chargement devront prendre en compte les contraintes PNC en terme de manipulations intempestives, fatigantes, ou chronophages, à l'office, avant de réaliser un service en cabine.